

LES CIBLES DE LA POLITIQUE BIOALIMENTAIRE 2018-2025 : BILAN EN 2024

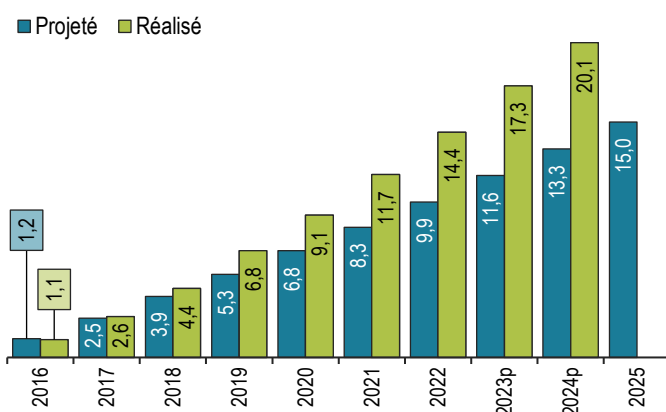
La Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 – *Alimenter notre monde* a poursuivi deux grandes ambitions : développer un secteur bioalimentaire prospère et durable et maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs. Pour concrétiser ces ambitions, les partenaires de la Politique ont relevé trois défis majeurs : répondre aux attentes des consommateurs à l'égard de la santé et de l'environnement, accroître les activités des secteurs de la production, des pêches et de la transformation alimentaire et augmenter la présence des produits bioalimentaires québécois sur les marchés du Québec, du Canada et de l'étranger.

Sept cibles à atteindre d'ici 2025 ont été établies en vue de suivre les progrès réalisés en réponse à ces défis. Le présent bilan, en date de 2024, montre que plusieurs résultats dépassent les objectifs fixés ou s'en approchent.

LES INVESTISSEMENTS CUMULÉS ONT LARGEMENT DÉPASSÉ LA CIBLE

L'objectif établi visait à cumuler 15 milliards de dollars (G\$) d'investissements de 2016 à 2025 dans les entreprises agricoles, aquacoles, des pêches et de la transformation alimentaire. Il est aujourd'hui largement dépassé, puisque les sommes cumulatives investies entre 2016 et 2024 ont atteint 20,1 G\$. Ce montant se répartit entre l'agriculture, les pêches et l'aquaculture (11,4 G\$) et la transformation alimentaire (8,7 G\$). Cette performance s'explique par un contexte propice marqué notamment par des conditions de marché favorables, de bas taux d'intérêt jusqu'à la mi-année 2022, des incitatifs financiers et une volonté affirmée des entreprises d'investir pour se moderniser, accroître leur production, améliorer leur compétitivité ainsi que répondre aux défis environnementaux.

Figure 1. Investissements cumulés en agriculture, dans les pêches et en transformation alimentaire au Québec, de 2016 à 2025 (en G\$)

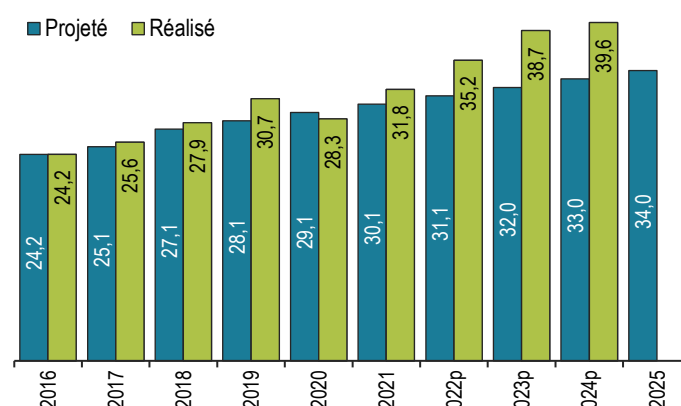


Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec; compilation et estimations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

LE CONTENU QUÉBÉCOIS DANS LA DEMANDE ALIMENTAIRE AU QUÉBEC A DÉPASSÉ LA CIBLE

Cette cible consistait à augmenter la valeur du contenu québécois de 10 G\$ (la faire passer de 24 G\$ à 34 G\$) entre 2016 et 2025 dans les achats en épicerie et les services alimentaires. Cet objectif a été atteint en 2022. La dernière estimation indique que le contenu québécois s'élevait à 39,6 G\$ en 2024. Ce calcul mesure ce qui est produit au Québec et vendu sur le marché québécois, en excluant les importations. Il intègre les intrants locaux et la valeur ajoutée générée dans l'ensemble de la chaîne bioalimentaire. La hausse s'explique par la progression de la demande alimentaire, stimulée entre autres par une croissance démographique élevée, une augmentation des prix des aliments et des intrants ainsi qu'une préférence accrue pour les produits locaux.

Figure 2. Valeur du contenu québécois dans la demande alimentaire au Québec, de 2016 à 2025 (en G\$)

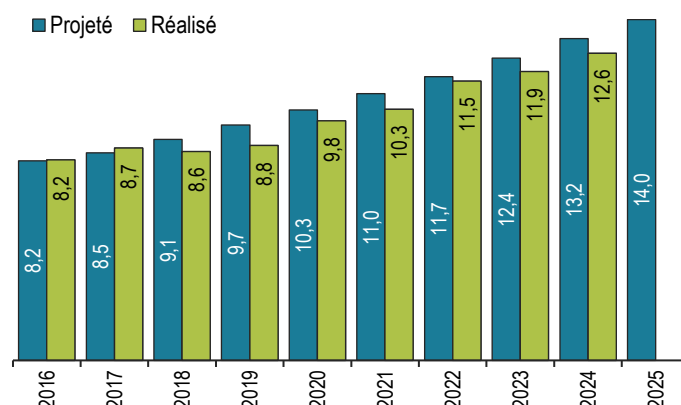


Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, modèle intersectoriel du Québec; compilation et estimations du MAPAQ.

LES EXPORTATIONS INTERNATIONALES : UNE PROGRESSION CONSTANTE, MAIS EN DEÇÀ DE LA CIBLE

La cible fixée était de 14 G\$ en 2025, soit une augmentation de 6 G\$ par rapport à 2016. En 2024, les exportations s'élevaient à 12,6 G\$, légèrement en dessous de la projection de 13,2 G\$. Cette progression demeure importante et le Québec continue d'améliorer sa position mondiale.

Figure 3. Exportations bioalimentaires internationales du Québec, de 2016 à 2025 (en G\$)



Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

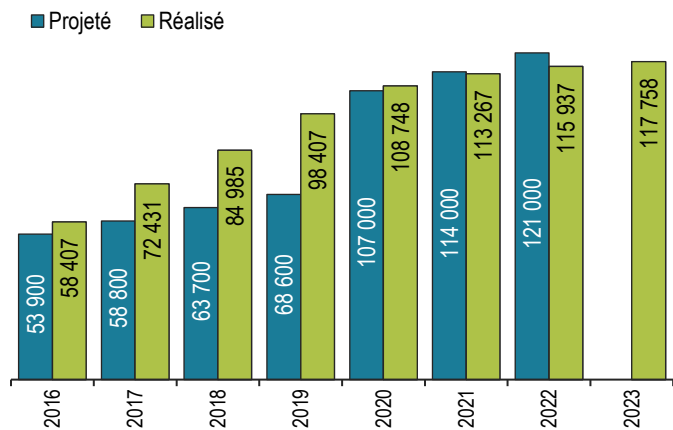
La croissance de 6 % en 2024 a été soutenue par plusieurs produits, dont les préparations de cacao, la viande porcine, les produits de l'érable et la volaille. Les exportations à destination des États-Unis ont particulièrement contribué à cette hausse. Atteindre la cible de 14 G\$ nécessiterait une croissance supérieure à 10 % en 2025, un défi majeur dans le contexte économique mondial actuel.

LES SUPERFICIES EN PRODUCTION BIOLOGIQUE ONT DÉPASSÉ LA CIBLE

La cible avait pour objectif de doubler les superficies en production biologique par rapport à 2015 pour atteindre un total de 98 000 hectares (ha) en 2025. Cette cible a été atteinte dès 2019, menant à l'établissement de projections plus ambitieuses jusqu'en 2022.

Un ralentissement de la progression des superficies a été observé dans les dernières années. Cette situation est attribuable à un recul de la demande pour certains produits biologiques qui semble lié au contexte inflationniste, lequel a entraîné des changements dans les habitudes des consommateurs. Les défis techniques, agronomiques et de commercialisation ont aussi pu contribuer à ralentir la croissance des entreprises. Il y avait 117 758 ha en production biologique au Québec en 2023.

Figure 4. Superficies en production biologique au Québec, de 2016 à 2023 (en ha)

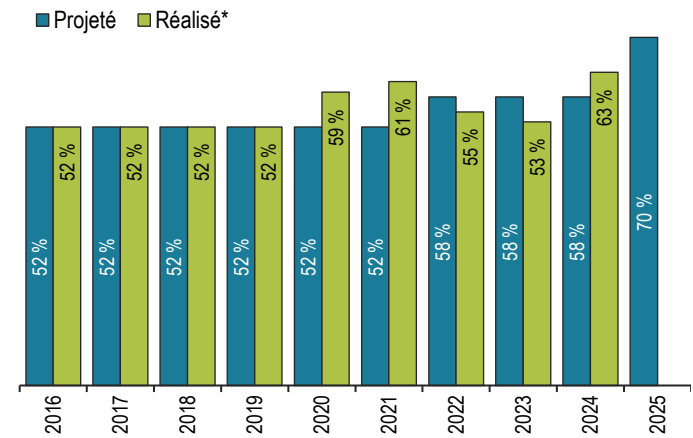


Source : Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV); compilation du MAPAQ.

L'ÉCOCERTIFICATION DES PRODUITS MARINS A ÉTÉ FREINÉE PAR LE RETRAIT DU CRABE DES NEIGES

L'écocertification des produits de la mer québécois repose sur la certification du Marine Stewardship Council (MSC), un standard de référence international qui assure aux consommateurs des produits provenant d'activités de pêche durable. La cible visait à faire passer de 52 % à 70 % la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés de 2016 à 2025. Ces volumes ont été sujets à des variations en raison des baisses de stock ou de la présence de baleines noires qui ont mené à des suspensions de la certification pour le crabe des neiges, la crevette et le flétan du Groenland. En 2024, la part des volumes québécois écocertifiés était de 63 %.

Figure 5. Parts des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés, de 2016 à 2025 (en %)



* Les données de 2020 à 2024 excluent les volumes de crabe des neiges du sud du golfe. En 2024, elles excluent également les volumes de crevette nordique pêchée après la suspension du 10 août 2024.

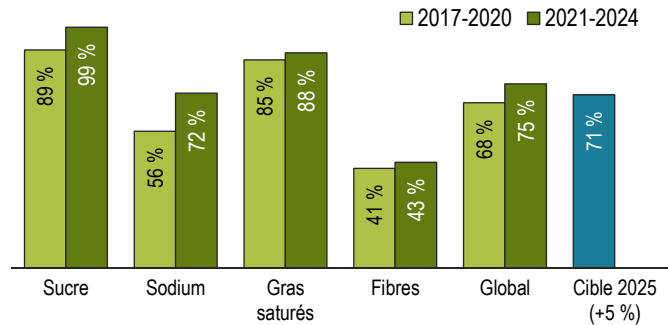
Source : Pêches et Océans Canada (région du Québec); compilation du MAPAQ.

L'AMÉLIORATION DE LA VALEUR NUTRITIVE DES ALIMENTS TRANSFORMÉS : DES RÉSULTATS AU-DELÀ DE LA CIBLE

L'objectif de la cible était d'améliorer de 5 % la valeur nutritive des aliments transformés au Québec, mesurée par la proportion de produits respectant les seuils de la valeur quotidienne pour quatre nutriments clés : le sucre, le sodium, les gras saturés et les fibres.

Le suivi, réalisé par l'Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF), qui a analysé plus de 4 700 produits dans 14 catégories différentes, montre des progrès au-delà des attentes. La proportion de produits respectant les seuils a augmenté : elle est passée de 68 % à 75 % (de 2017-2020 à 2021-2024), dépassant la cible de 71 % pour 2025. Des progrès ont été observés pour le sucre (de 89 % à 99 %) et le sodium (de 56 % à 72 %), ce qui reflète les efforts de l'industrie. L'évolution plus stable pour les gras saturés (de 85 % à 88 %) et les fibres (de 41 % à 43 %) suggère des axes d'amélioration potentiels.

Figure 6. Part des produits transformés du Québec respectant les seuils de la valeur quotidienne par portion, de 2017-2020 à 2021-2024 (en %)



Source : Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire de l'INAF; compilation du MAPAQ.

RENFORCER LES PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES

Les pratiques d'affaires responsables (PAR) regroupent l'ensemble des actions qu'une entreprise peut adopter pour améliorer sa performance économique, sociale, environnementale et de gouvernance.

Dans le secteur bioalimentaire québécois, ces pratiques prennent plusieurs formes, comme la réduction de l'usage des pesticides ou la valorisation des approches agroenvironnementales. Depuis 2019, le Québec s'est doté d'une démarche structurée pour favoriser leur adoption, en particulier dans les entreprises agricoles et de transformation alimentaire, ce qui a permis d'identifier des pratiques clés et de se donner une cible : accroître de 5 % la proportion d'entreprises qui les mettent en œuvre.

Plusieurs initiatives soutiennent cette transition. Le Plan d'agriculture durable 2020-2030, par exemple, encourage une meilleure gestion des sols, de l'eau et de la biodiversité. Le Plan pour une économie verte 2030 appuie quant à lui des partenariats visant à réduire l'empreinte carbone du secteur.

La diversité des PAR complexifie la mise en place d'un indicateur unique pour en suivre l'évolution. Malgré cela, des efforts sont réalisés pour intégrer ces pratiques au cœur des modèles d'affaires, dans une perspective de développement durable et de résilience.

UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ DES PARTENAIRES AVEC LA POLITIQUE BIOALIMENTAIRE 2025-2035

Faisant suite à un large exercice de consultation, les partenaires de la Politique ont réaffirmé leur engagement pour une plus grande autonomie alimentaire au Québec. Cet engagement se traduira à travers les orientations de la Politique bioalimentaire 2025-2035, qui poursuivra son appui au développement, à la prospérité et à la durabilité du secteur, en s'appuyant sur des entreprises à la fois rentables et responsables.